

(suite de la note 3 de la page précédente)  
*maîtrisée*, p. 231) explique qu'il ne faut pas confondre le tiret (lequel) avec le trait d'union, il ne dit rien de la division en tant que signe. Fait significatif, en dehors de Doppagne (*ouvr. cit.*), ces auteurs n'étudient pratiquement pas le trait d'union. Même Nina Catach (*La ponctuation*, p. 91), élude le sujet : « On trouve le trait d'union dans les mots et unités composées, vaste secteur que nous n'aborderons pas ici », renvoyant le lecteur à GREVISSE, *Le bon usage*, et à ses propres ouvrages. Pour Albert Doppagne, donc (*ouvr. cit.*, p. 54) : « LE TRAIT. Improprement appelé *trait d'union*, le trait joue un grand rôle dans la langue écrite. Certains de ses emplois n'ont aucun rapport avec la ponctuation, d'autres oui. ¶ Un gros risque de confusion pèse sur ce signe important qui ne se distingue du tiret que par sa longueur. Le trait d'union est, en effet, trois ou quatre fois plus court que le tiret. Dans l'écriture manuscrite, il est difficile de respecter cette différence. ¶ Autre risque, infiniment plus grave : le clavier de la machine à écrire ne possède qu'un seul et même signe qui, fatalement, doit remplir les deux offices. [Voilà qui est dit simplement, sans affects.] ¶ La confusion va jusque dans la nomenclature : des auteurs assimilent les appellations *trait d'union* et *tiret* et réservent à ce que nous nommons *tiret* le nom de *moins*. C'est là un emploi abusif de l'argot des typographes. » Je sais, « dans ce métier, tout est inversé : l'envers précède l'endroit [...], la division [devient] union (trait d'union sur le papier et division sur le plomb) » (TACHOT Fr., *art. cit.*, p. 4), mais nous ne vivons plus au temps de Gutenberg mais à l'ère de l'informatique, une technique qui lui aurait sûrement plu. (Je reviendrai sur ces questions lorsque j'étudierai la ponctuation dans son ensemble.) Quant aux codes typographiques, ils perpétuent l'argot du métier. Seul Ramat (*Le Ramat typographique*, p. 27) distingue le **trait d'union sécable** (c'est-à-dire que la division d'un mot composé peut se faire à ce niveau), du **trait d'union insécable** ou **tiret insécable** (qui empêche la division à cet endroit, ex. : 3-2, à-propos, etc.), enfin, de la **division** proprement dite, **tiret** ou **trait conditionnel**,

Par ailleurs, appeler le point-virgule, le deux-points, le point d'exclamation, le point d'interrogation et les guillemets *ponctuation haute* est fort contestable. En effet, bien d'autres signes de ponctuation méritent d'être appelés ainsi : parenthèses, crochets droits, barres obliques... Qui plus est, ces derniers n'obéissent pas aux mêmes règles d'espacement que les premiers<sup>1</sup>.

L'espace placée avant le deux-points n'est pas de même nature que celle placée avant le point-virgule, etc. Quant aux guillemets, pour nombre d'auteurs, la valeur des espaces varie en fonction de son utilisation : « Les guillemets sont précédés et suivis de l'espace existant entre les mots de la ligne; toutefois, en ce qui concerne les guillemets, dans le cas d'une citation de plusieurs lignes incluse dans une autre citation, les guillemets ouvrants placés en début de ligne seront suivis d'une espace uniforme d'un demi-cadratin (pour obtenir l'alignement vertical du texte)<sup>2</sup>.

Pour Louis Guéry, « Le guillemet ouvrant français est précédé et suivi d'une espace-mots. Il en est de même du guillemet fermant. Toutefois, cette règle connaît une exception : lorsque les guillemets remplacent l'italique, ils ne sont séparés du premier et du dernier signe que par une espace fine. ¶ Dans le cas d'une citation relativement longue à l'intérieur d'une autre citation, les guillemets ouvrants au début de chaque ligne doivent être suivis d'une espace d'un demi-cadratin si ce sont des guillemets français. Mais ce dernier point est contesté. ¶ On ne sépare pas le guillemet ouvrant du mot qui le suit, ni le guillemet fermant du mot qui le précède. On utilise pour cela, sur l'ordinateur, des insécables<sup>3</sup>.

« Espace entre les mots » pour les uns, « espace insécable » pour les autres (quand ce n'est pas pour le même), fine (laquelle?), demi-cadratin, etc. (oui etc., car là je n'ai pas fait l'appel!), comme me l'ont souvent fait remarquer des informaticiens : « Nous n'avons rien contre les gens qui sont constamment en orbite. Mais il y a un moment où il faut quand même songer à se poser. » Maintenant, quand des comiques... commencent à traiter l'espace insécable d'espace exécration ou je ne sais quoi d'autre, bien évidemment, il y a rupture... Il faut comprendre les informaticiens aussi.

J. Drillon écrit des choses intéressantes au sujet des guillemets<sup>4</sup>.  
**« Conventions typographiques : En matière de guillemets, les**

qui sert à diviser les mots en fin de ligne et qui disparaît si le texte est remanié et le mot reformé. Je le répète une nouvelle fois, repréciser la terminologie est devenu vital. Pour mener à bien cette tâche, nous aurons besoin de toutes les compétences, pas seulement de celles des ouvriers du livre : cela fait bien longtemps qu'il n'y a plus de « maîtres » dans la « chose imprimée ».

1. En réalité, c'est beaucoup plus complexe que cela. À mon avis, la classification des signes de ponctuation faite par Albert Doppagne dans *La bonne ponctuation* représente une

bonne base de réflexion pour légiférer dans ce domaine, d'autant qu'il est un des rares auteurs à traiter de signes de ponctuation comme, nous venons de le voir, le *trait*, la *pause*, etc.

2. *Lexique des règles en usage à l'Imprimerie nationale*, p. 148 (p. 149, il précise que l'espace est insécable après « et avant »). Il n'y a plus qu'à espérer que les lecteurs lisent toutes les pages.

3. GUÉRY LOUIS, *Dictionnaire des règles typographiques*, p. 105.

4. DRILLON JACQUES, *Traité de la ponctuation française*, p. 324 à 327.

conventions typographiques sont extrêmement nombreuses et complexes, surtout lorsqu'il s'agit de guillemeter une citation faite dans un dialogue, avec alinéas et titres de parties d'œuvres... Elles ont beaucoup varié avec le temps.

« Espace ? Il est d'usage de faire suivre le guillemet « ouvrant » d'une espace fine », et de précéder le « fermant » de « la » même espace. Quand il s'agit de guillemets anglais, la règle est moins constante.

« Corps ? Caractère ? Il est d'usage de composer les guillemets dans le même caractère que la phrase qu'ils encadrent : en romain si elle est en romain, en italique si elle est en italique. C'est une coutume illogique, puisque les guillemets appartiennent au discours général de l'auteur, non à la partie entre guillemets.

« Guillemet répété à l'alinéa : Il arrive qu'on cite un texte dans la même justification que le texte principal, et sans changer de corps. Dans ce cas, on place au début de chaque ligne (« au long ») ou, au moins, de chaque paragraphe, un guillemet « fermant » (parfois « ouvrant ») qui rappelle au lecteur qu'il lit une citation. Si la citation se trouve à l'intérieur d'une autre citation, on place un guillemet au début de chaque paragraphe pour celle du premier degré, de chaque ligne pour celle du second. Si, par hasard, une citation du troisième ou quatrième degré apparaissait, il faudrait se rabattre sur les guillemets anglais (ou les apostrophes), et procéder de la même manière. Mais le cas est rare, dieu merci. [...] Mais la plus grande confusion règne en cette matière, surtout lorsqu'on mélange guillemets et tirets, italiques et romains... »

1. Voir des groupes de mots. Il semblerait que plus un lecteur est cultivé ou lit souvent, plus le groupe de mots sera important.

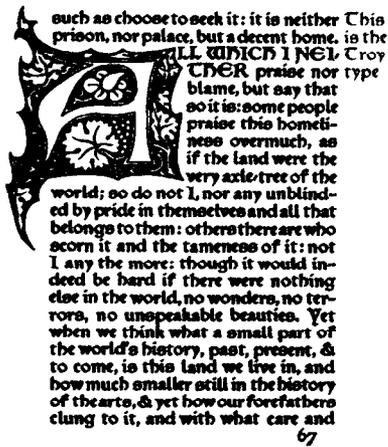
2. Sans développer le sujet, ce qui nous entraînerait trop loin, il est bon de rappeler ici que la lecture rapide n'est pas le seul mode de lecture possible. Les textes sacrés, par exemple, ne sauraient être lus ainsi : « C'est qu'il faut manger le Livre », nous commande la Bible. Malheureusement, c'est bien souvent le seul mode de lecture que connaissent les intellectuels de ce temps, avec tous les problèmes qui en résultent. C'est un peu comme pour les mathématiques modernes : « Les apprendre est un exercice de mémoire nocif à l'intelligence. » (Professeur Jean Leray, membre de l'Académie des Sciences.)

3. Ce que François Richaudeau reconnaît d'ailleurs lui-même : si le romain est de nos jours plus « lisible » que l'italique, c'est tout simplement parce que nous sommes habitués à lire ce type de caractères. À l'époque de la Renaissance, c'était probablement le contraire. Ils sont nombreux ces chercheurs qui trouvent toujours ce qu'ils cherchent.

« Cette pratique répond à des exigences de lisibilité... » C'est alors que surgit le mot magique qui permet de tout expliquer et de tout justifier : **li-si-bi-li-té**.

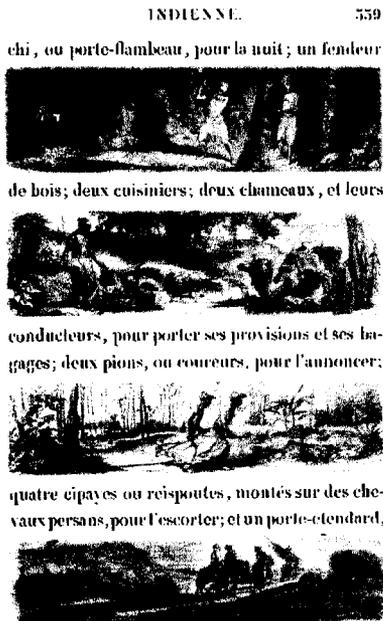
La lisibilité, c'est comme la grammaire typographique, « il y a à boire et à manger », et c'est bien ce qui se passe ici. En dehors de ceux qui apprennent à lire, il est exact de dire que lorsque nous lisons de façon courante nous percevons des mots<sup>1</sup> et pas seulement des lettres<sup>2</sup>. Et s'il est vrai que les lecteurs francophones risquent d'être perturbés chaque fois que l'usage, que leurs habitudes de lecture ne sont pas respectées, cela n'est-il pas également le cas pour les lecteurs d'autres langues ? En d'autres termes, on ne saurait dégager des lois générales d'habitudes ou d'usages... aussi diamétralement opposés. Ou alors il faut supposer que tous ceux qui collent la ponctuation haute aux mots sont incapables de lire rapidement. En fait, quand elles ne titubent pas entre le laboratoire et la fumerie d'opium, la plupart de ces prétendues règles de lisibilité n'ont qu'un caractère bien relatif<sup>3</sup>. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu dire par ceux qui pratiquent l'anglais couramment qu'ils sont perturbés chaque fois qu'ils lisent un texte en anglais. Cela dit, si je préfère également la pratique française, c'est dû uniquement à ma culture... et non à de supposées lois scientifiques.

Les Anglo-Saxons ont une tradition typographique basée sur l'absence d'espace avant la ponctuation haute. Dans ce contexte (contesté par certains typographes anglo-saxons), l'usage des guillemets anglais composés collés est cohérent. »



William MORRIS (1834-1896)  
1892, Troy Type (*Typo...*, p. 392).

En France, à la même époque, l'usage était semblable, encore qu'il soit plus marqué dans l'exemple ci-après que dans le précédent :



La Chaumière indienne,  
édition de Curmer (1838). (Extrait de  
*De plomb, d'encre & de lumière*, p. 59.)

1. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir le livre publié en 1990 par les éditions de l'Imprimerie nationale : *Les caractères de l'Imprimerie nationale*, et d'observer l'anthologie littéraire, entièrement composée à la main avec les caractères exclusifs de ladite imprimerie (voir l'exemple ci-contre). Le texte de présentation et les commentaires, eux, ont été composés en Monotype. Comme vous pouvez le constater, les typos qui travaillent dans les ateliers de composition mécanique ne suivent

C'est fort aimable de la part des auteurs de reconnaître que la tradition typographique anglo-saxonne est cohérente. L'analyse du paragraphe précédent me dispense de développer davantage. Autre bon point pour les auteurs, ils reconnaissent que certains typographes anglo-saxons contestent l'usage qui consiste à coller toute ponctuation. En fait, j'ai bien l'impression que nos confrères d'outre-Manche usaient autrefois également de la ponctuation pour justifier les lignes tout en préservant la régularité de l'espace entre les mots, comme le montrent l'exemple ci-contre et ceux que j'ai déjà produits (voir pages 20, 21, 22 et 34).

Ainsi, pour ces auteurs, la tradition française est cohérente, la tradition anglaise est cohérente... (Toutefois, gare aux mélanges!) Bref, « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil... » Qu'ils mettent un peu d'humanité dans ce monde de brutes, ce n'est pas ce que je leur reproche. Seulement moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir d'où vient cette prétendue cohérence, et ça, les auteurs ne le disent pas. Pendant des siècles, la ponctuation basse n'était pas collée<sup>1</sup>. De nos jours, on la colle, ce que François Richaudeau n'a d'ailleurs pas manqué de faire remarquer dans son article « Pour un nouveau code typographique simplifié » : « [...] pour marquer la fin d'une phrase, un point d'exclamation est séparé du dernier mot par une espace, alors qu'un simple point – pourtant moins visible, lui – est collé contre ce mot<sup>2</sup>. »

Pour les auteurs, si l'enveloppe générale du mot est perturbée par des éléments parasites, les lecteurs vont hésiter une fraction de seconde : « ça, ce sont les études de lisibilité qui le disent », sous-entendu : c'est scientifique, donc on ne discute pas. Ainsi, seule la ponctuation basse (point, virgule) échapperait à ce parasitage. Là, il y a quelque chose qui m'échappe. Car enfin, comment se fait-il que leur maître en lisibilité (française!) commande pages 74 et 75 de l'article précité de coller : le point d'interrogation, le point d'exclamation, le point-virgule et le deux-points. (Il est vrai, pas les guillemets dits « français » ou « anglais ».) Il va peut-être falloir se mettre à jour. Voyons ça en images. Pour les typographes orthodoxes français et anglais :

« mot »	en français, oui	en anglais, non	
“ mot ”	en français, non	en anglais, non	■
«mot»	en français, non	en anglais, oui	
“mot”	en français, oui	en anglais, oui	■

Ce qui montre bien que les typos de langue anglaise sont plus cohérents que les typographes français, car dans l'exemple de la

et à la poésie. Maintenant, pour en  
venir à votre question.

Quel est le modèle du musicien  
ou du chant? c'est la déclamation,

Extrait des *Caractères de l'Imprimerie nationale*, p. 59.

pas la même marche que leurs collègues de la composition manuelle. Comme ceux qui utilisent les nouvelles technologies (informatique), ils observent les règles du *Lexique*. Je vous fais grâce de leurs explications.

Ce qu'il faut retenir, c'est que pour la ponctuation basse, il existe deux marches à l'Imprimerie nationale.

2. RICHAUDEAU François, « Pour un nouveau code typographique »

(suite de la note 2 de la page précédente)  
simplifié », dans *Communication et langages*, n° 115, p. 60. (Voir mon étude critique de novembre 1998.)

1. Je préfère l'autre terminologie : « ponctuation double ».

2. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'abondante littérature qui traite de la ponctuation en général. Sans parler des anathèmes lancés contre ceux qui sont réputés faire du n'importe-quoi en la matière.

3. En fait, de l'anglais « made in France ». En français, *parking* désigne le parc de stationnement réservé aux voitures. (Pourtant, nous avons deux mots admirables : *parc* et *parcage*.) En Grande-Bretagne, un « parking » s'appelle *car-park*; aux États-Unis, *parking-lot*. Une façon comme une autre de dire aux Américains et aux Anglais qu'ils se trompent ?

4. Je suis au courant pour la « dive ».

5. *Guide du typographe romand*, [928], p. 155.

6. Selon l'*Encyclopédie Roret*, « c'est en 1546 que le guillemet fit pour la première fois son apparition dans les impressions typographiques. » *Impressions typographiques*, la formulation est intéressante. Ne laisse-t-elle pas supposer que le guillemet (ici, au singulier) était connu des scribes et des copistes ?

deuxième ligne, nous devrions lire : en français, **oui** et non **non**, dans celui de la dernière ligne : en français **non**, et non **oui**.

Encore une fois, l'usage français, qui consiste à coller la ponctuation basse et à décoller légèrement la ponctuation dite haute<sup>1</sup>, n'obéit à aucune règle pratique<sup>2</sup>, pas davantage à une soi-disant logique... , mais à un point de vue purement esthétique qui n'est pas partagé par tout le monde.

Mais il ne peut être transposé au contexte français. Notamment »  
pour une raison pratique qui est la différence d'usage de l'apostro- »  
phe. En effet, l'anglais n'utilise l'apostrophe que pour noter l'appar- »  
tenance (« MacDonald's »). En français, si on utilise les guillemets »  
anglais, il est fort probable qu'on se heurte fréquemment au cas »  
suivant : *L'« apostrophe dactylo » est à proscrire* »  
*dans la composition soignée.* »

La tierce bizarre et fort laide née de l'apparement terrible de »  
l'apostrophe et du guillemet anglais ouvrant est évitée par l'usage »  
de guillemets français. »

*L'« apostrophe dactylo » est à proscrire* »  
*dans la composition soignée.* »

Je le dis et le redis — les répétitions sont parfois très utiles — les guillemets dits « anglais » utilisés dans un texte en français doivent suivre les mêmes règles d'espacement avant et après que leurs cousins français. (*Parking*, par exemple, est un mot d'origine anglaise devenu français<sup>3</sup>. Raison pour laquelle on ne le compose plus en italique comme nous commande de le faire le *Lexique* ou le *Code typographique* pour « les citations ou mots en langue étrangère ».)

« L'usage des guillemets anglais ne peut être transposé au contexte<sup>4</sup> français pour une raison pratique... l'apostrophe... ». Voilà des auteurs qui connaissent bien la langue anglaise. Il est vrai que les codes français ne sont pas très bavards sur l'utilisation que font les Anglais de l'apostrophe (trois lignes pour le *Lexique* contre une page pour le *Guide du typographe romand*<sup>5</sup>, par exemple). Voilà qui confirme ce que j'ai écrit à propos de l'abréviation anglaise de « monsieur » (*Mr* sans point) : qu'il y en ait un pour dire ou écrire une bêtise et tout le monde la répète, sans vérifier, car l'anglais n'utilise pas l'apostrophe « que pour noter l'appartenance » ; elle marque également l'omission d'une ou de plusieurs lettre(s), le pluriel des lettres de l'alphabet, le possessif (suivie ou non d'un *s*), et bien entendu ce que les auteurs appellent l'appartenance comme dans ces noms irlandais (O'Neil, O'Connor...).

« En français, si on utilise les guillemets anglais... » Les deux dernières phrases et leurs exemples nous apprennent enfin pourquoi les typographes français n'aiment pas les guillemets anglais. En fait, le paragraphe « Pourquoi préférer les guillemets français ? » pouvait très bien se résumer à ces dix dernières lignes (« l'anglais [...] soignée. »). Quant aux superlatifs (« terrible », « bizarre », « fort laide ») étaient-ils vraiment indispensables ?

Je l'ai dit et le montrerai dans la partie historique, la fonction « guillemet » existait bien avant l'invention de nos guillemets. Pour marquer les citations, par exemple, plusieurs symboles ont été utilisés depuis l'Antiquité. Nina Catach rappelle que nos guillemets apparaissent pour la première fois dès 1527<sup>6</sup> chez Alde et

# CODEX

Die «CODEX» ist eine zum Druck verwandelte Handschrift, der man das Zügige, Hingeworfene, Improvisierte in jeder Figur anmerkt. Sie ist nicht statisch, sondern dynamisch, sie nimmt das Auge mit sich auf den Weg. Die «CODEX» wurde nach Zeichnung von Professor C. Trump geschnitten

C. E. Weber Schriftgießerei Stuttgart

C. E. WEBER, 1956, Codex  
(*Typo : quand, qui, comment*, p. 541).

**,Geef je hart  
op z'n donder,  
zegt de dokter'**

Extrait d'un magazine allemand.

1. À certaines époques, on les brûlait vifs, on les jetaient dans l'huile bouillante, et que sais-je encore. De nos jours, c'est plus subtil, mais aussi efficace!

J. Bade dans *Priscien*. Pourtant, en 1529, ce sont toujours les “ ou les ” – soit deux virgules retournées ou deux apostrophes – que Geoffroy Tory (*Champ fleury*) compose en marge pour marquer ses emprunts. Si les Anglais ont toujours utilisé les mêmes signes (“ et ”), les Allemands, eux, seront plus hésitants et utiliseront plusieurs formes avant d'adopter nos guillemets :

„mm“ „mm“ „mm“ »mm« «mm».

(En Allemagne comme ailleurs, les habitudes, etc., sont tenaces. Bref, comme le montrent les exemples ci-contre et ci-dessous, on trouve tout ce qu'on veut.)

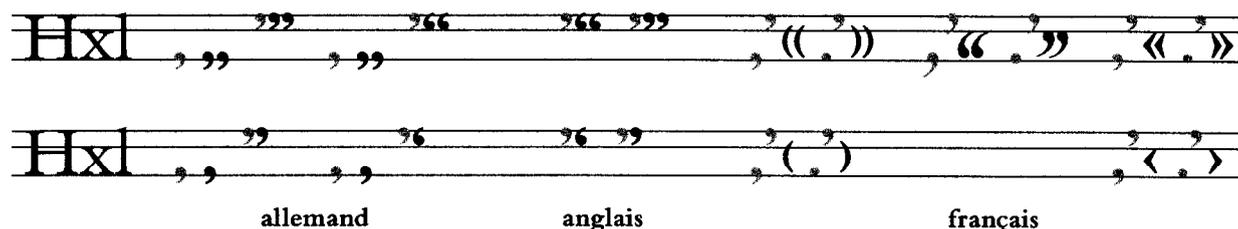
## „Wer hat den Genossen Mile untersucht?“

*Frankfurter Allgemeine*, Freitag, 7. Mai 1999, p. 10.

En France, l'imprimeur Guillaume (?) eut la bonne idée d'inventer de nouveaux caractères. (Dans ce pays, les chercheurs, les inventeurs... ne sont guère appréciés<sup>1</sup>. Ces nouveaux guillemets ne bénéficieront d'un état-civil qu'en 1677, soit 150 ans plus tard, et seront peu utilisés avant cette date.)

Pourquoi les Anglais, les Allemands... n'ont-ils jamais songé à créer des caractères pour marquer les citations, etc. Mystère! Car, effectivement, le guillemet ouvrant < anglais > pose parfois un problème avec l'apostrophe (“), le guillemet ouvrant < allemand > beaucoup moins avec la virgule, ce dernier en étant séparé par une espace (, „ ou , „). Pour le guillemet fermant – les cas sont beaucoup plus rares (“”, ”” ou ””) pour l'allemand; (”) pour l'anglais.

Les exemples ci-après le montrent, l'inventeur des guillemets < français > a fait preuve non seulement d'originalité mais il a su répondre à un besoin, tout comme à d'autres époques de nouvelles lettres ou de nouveaux signes de ponctuation ont été créés :



allemand

anglais

français

La figure ci-dessous montre la forme des guillemets propre aux caractères exclusifs de l'Imprimerie nationale.

(( ))	(( ))	(( ))	(( ))	“ ”	“ ”	« »
(( ))	(( ))	(( ))	(( ))	“ ”	“ ”	(( ))
Le Garamont (1530-1540)	Le Jaugeon (1692-1696)	Le Grandjean (1693-1745)	Le Luce (1740-1770)	Le Didot mill. (1811)	Marcellin-Legrand (1825-1827)	Le Gauthier (1969-1978)

Comme on peut le remarquer, la forme dite < en chevrons > ne domine pas, loin de là. Pour un même caractère, elle peut même varier d'une force de corps à l'autre (exemple : Didot en c. 36 et en c. 10, voir p. 4). S'inspirant des signes que les Anciens composaient en marge (voir p. sqq.), les premiers guillemets

1. Outre leur position, la forme des guillemets du *Didot millimétrique* est particulièrement intéressante. Est-ce pour atténuer la sécheresse du dessin, sa froideur (FaucheuX parle de couperet de guillotine), que F. Didot a imaginé cette forme ? À moins d'y voir comme les descendants des sans-culottes des gouttes de sang ! Ce qui expliquerait alors pourquoi, contrairement aux Anglais, Didot les a descendus.

2. Prenons l'exemple de la page précédente (, *Geefje hart...*) extrait d'un magazine allemand. Le même signe est utilisé une fois comme guillemet simple ouvrant, une autre fois comme virgule ; le deuxième, comme apostrophe puis comme guillemet simple fermant. Avec l'exemple extrait du *Times* (ci-contre) c'est différent : seuls les guillemets simples sont utilisés alors que les guillemets doubles s'imposent. Dans l'exemple extrait de *Frankfurter Allgemeine* (page précédente), on ne peut pas dire que la fin du titre soit très heureuse, d'autant que l'approche du guillemet ouvrant n'a pas été rectifiée. Bien d'autres exemples pourraient être produits. Certains typos, conscients de ces inconvénients, décolent non seulement la ponctuation mais modifient le « poids » des signes, comme le montre l'exemple ci-dessous :

**‘I don't work  
with agendas. I  
smell the  
condition of the  
world, and then  
I dance with it’**

*The Times*, Friday May 7 1999, p. 35.

Pour marquer clairement le texte qui a servi de canevas à cette étude et atténuer un défaut d'optique, j'ai volontairement aligné le guillemet fermant « anglais » en tête des lettres minuscules.

3. « Au cours des années, les vieux caractères de composition en plomb ont subi des modifications d'aspect lors des travaux, en partie répétés, d'adaptation aux systèmes et générations de photocomposeuses les plus

ressemblaient davantage à deux petites parenthèses ouvertes ou fermées. Curieusement, dans l'écriture dite « gothique » – qu'il est préférable d'appeler « écriture brisée » (*Fraktur*) – alors qu'on s'attend à voir des guillemets en forme de chevrons, ils prennent la forme de deux petites parenthèses, contrairement au *Souvenir* dont les formes sont plutôt rondes<sup>1</sup> :

(( )) (( )) « » « »

*Old English Engravers Old English Souvenir roman Souvenir italique*

Les guillemets gravés par F. Didot montrent bien que c'est moins la forme que la position qu'ils occupent sur la portée qui caractérise les guillemets « français ». Centrés verticalement par rapport aux lettres médianes ou posés sur la ligne de base, ils évitent toute confusion avec d'autres signes (apostrophe, virgule...), favorisant ainsi la lisibilité<sup>2</sup>.

**‘There is a beautiful economy in the old phrases. Just you try saying ‘mutatis mutandis’ or ‘etc’ as succinctly in plain English’**

*The Times*, Friday May 7 1999, p. 22.

Autre particularité : si les guillemets du *Gauthier* romain ont la forme de chevrons, ce n'est plus le cas dans sa version italique. En observant attentivement les guillemets des caractères romains ci-après, on ne peut pas dire que leur version italique soit d'une grande originalité, la majorité d'entre eux n'étant bien souvent qu'un romain penché (« italisé ») :

« » « » « » « » « » « » « » « »  
 « » « » « » « » « » « » « » « »  
 « » « » « » « » « » « » « » « »  
 « » « » « » « » « » « » « » « »  
 « » « » « » « » « » « » « » « »  
 « » « » « » « » « » « » « » « »

De même, les guillemets des nombreuses versions modernes du *Garamont* n'ont plus rien à voir avec le type gravé par Claude Garamont entre 1530-1540<sup>3</sup> :

Garamond MT	« » « »	Garamond ST	« » « »
Garamond OSF	« » « »	Garamond Antiqua	« »
Garamond 100	« » « »	Garamond light ITC	« » « »
Garamond n° 3	« » « »	Garamond book ITC	« » ...

diverses. Ainsi, l'origine des polices utilisées par les systèmes courants de photocomposition ne peut être déterminée avec certitude. En outre, les systèmes d'unité de positionnement ainsi que les procédés de reproduction photographique ont subi, au cours des années, des modifica-

tions importantes. Pour cette raison, les polices des différents producteurs devraient à notre avis être considérés comme étant typiques pour leur système, mais en aucun cas comme identiques à l'original. (HOLTHUSEN B., *Scangraphic digital type collection*, Scangraphic Dr. Bögen GmbH, 1988.)

1. Ce type de problèmes ne se rencontre pas qu'avec les guillemets. Pour transcrire un mot étranger en français, on est parfois obligé de recourir aux accents et autres signes diacritiques. Pour transcrire le mot hébreu **עֵדֵן** (Be'Éden) en français, par exemple, le É est précédé d'un ´, qui marque un son très guttural. En pareil cas, que doit-on composer :

**l'Édèn ou l'´Édèn**

C'est la même chose avec certains mots latins (où le ´ indique l'accent tonique), ou grecs :

**l'Esprit ou l'´Esprit**

encore que dans ce dernier exemple la forme des signes est différente. La lettre g pose parfois un problème avec la virgule : g, mais g,. Dans ce cas, il est indispensable de blanchir entre le g et la virgule : g,. En fait, il est très difficile de légiférer sur ces questions d'espaces. On ne peut que suggérer. Cela dépend de telle-ment de choses : « Toute ponctuation pose une question d'espacement. Avant et après. Aucune règle n'est généralisable à tous les alphabets : romain, italique, majuscule, minuscule, capitale, maigre, gras, étroit ou large. Ni à tous les corps. Il peut et doit suffire de dire, par exemple, que cet espacement, comme l'espacement entre les mots, doit être nécessairement plus serré pour les alphabets gras. Ce n'est en effet pas la peine de recourir au gras, c'est-à-dire au noir, pour le blanchir à grand renfort d'espacements ou de blancs. Ce qui a pour effet complémentaire de tronçonner la ligne en petits bouts de rien du tout, au lieu d'en faire une unité bien soudée et d'un seul jet. » (BAUDIN Fernand, *L'effet Gutenberg*, p. 458.)

2. À défaut d'utiliser ces caractères comme guillemets, certains typos ne sont pas en peine de leur trouver un emploi. Dans la publicité ci-après, on sent bien qu'il faut « raccrocher les wagons ».

**3 QUESTIONS à Jordi**

Publicité (Club Dial).

3. La bataille des guillemets.

Bien des problèmes seraient résolus ou atténués si, à l'unisson, les codes typographiques cessaient d'imposer des règles du type : « On ne met pas d'espace entre l'article élidé et le guillemet ouvrant. » Si on peut composer l'« apostrophe » ou l'« apostrophe », on ne saurait composer l'« apostrophe » (l'« apostrophe ») mais bien l'« apostrophe » (l'« apostrophe »)<sup>1</sup>.

L'autre solution consiste à composer les guillemets anglais « à la française », c'est-à-dire en les centrant verticalement par rapport aux minuscules : l'« apostrophe » ou l'« apostrophe ». Dans ce cas, il n'est plus nécessaire de blanchir après l'apostrophe.

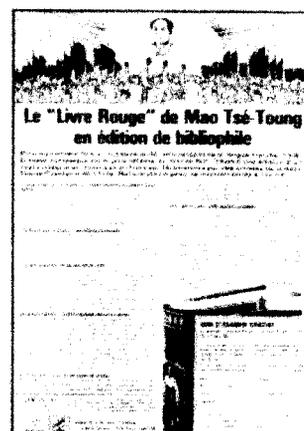
Bien entendu, ça ne plaira pas à tout le monde. (Est bien fou du cerveau qui voudrait contenter et tout le monde et son père, disait Victor Hugo.) Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la publicité ci-dessous (ça vient de sortir) :

**«OFFRE PRIVILÈGE»  
SOLAIRE CORRECTRICE**  
d'une valeur de **390Frs** OFFERTE  
\* Voir offre spéciale à l'interieur

Publicité pour un opticien lunetier.

Là, j'hésite ! Ou nous avons affaire à un anglophile, et on ne peut pas grand chose. Ou la personne a un sérieux problème de vue, et je ne suis pas certain qu'elle a choisi le bon opticien. Ou nous avons affaire à un Anglais ou à un Américain en mission... (?) Remarquez, je peux les comprendre. Raisonnons comme eux : « Nous avons deux sortes de guillemets (« » et « »), les Français, eux, n'ont que les doubles chevrons (« »). On leur a bien proposé les guillemets simples (< >), mais ils n'en veulent pas<sup>2</sup>. Maintenant, comment faire pour imposer nos guillemets ? Ma foi, il n'y a qu'à composer leurs foutus guillemets français à la même hauteur que les nôtres. Lorsqu'ils s'y seront habitués, ils ne feront plus la différence... Et puis d'abord, ce n'est que justice : Didot n'avait qu'à pas commencer... » Je sens qu'on va encore la perdre celle-là<sup>3</sup>.

Pour celles et ceux qui considèrent que les guillemets anglais sont « trop souvent utilisés à tort à la place des guillemets français », il n'est pas inutile de montrer qu'ils appartiennent au meilleur usage. Tout d'abord, ces deux annonces de Jean de Bonnot :



Deux annonces Jean de Bonnot (*La chose imprimée*, p. 398 et 402).

Dans l'exemple de gauche, le titre est composé ainsi : "Les Histories d'Hérodote"; dans celui de droite : Le "Livre Rouge".

Et cette page de la fonderie G. Peignot & Fils (à gauche) : voyez "Française légère", "groupes vedettes", etc.<sup>1</sup>.

1. Même chose avec cet extrait de la *Gazette du bon ton* de L. Vogel et G. Peignot de 1921.

"modern-style",

2. Dans DEDAME Roger, *Mémoire des métiers du livre* (*La lettre*), p. 80.

3. Voyez comment Marcel Jacno a su éviter cette « tierce bizarre et fort laide née de l'apparement terrible de l'apostrophe et du guillemet » (voir l'"instantané"). Il a tout simplement supprimé l'apostrophe. Tricherie ou économie ? La réponse est sans doute dans le titre et la publicité de ce magazine :

**J'économise**  
41<sup>e</sup> mensuel malin.

Économie ou symbole dans ce logo de la mutuelle « T-Santé » ?

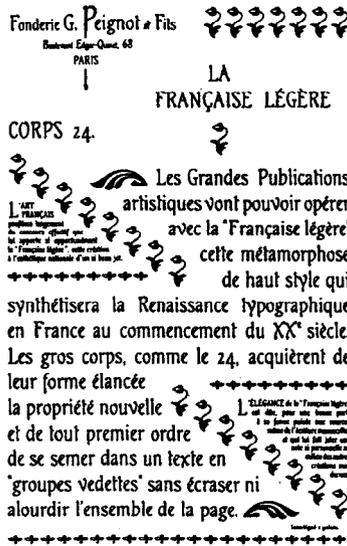
*Tranquillité*  
**Santé**

N'y a-t-il pas de quoi se sentir bien protégé ? Bref, on peut tomber malade en toute tranquillité...

4. Les trois premiers extraits sont tirés de *VSD*, n° 1134 (20-26.5.1999), p. 32 et III. (Là aussi, les guillemets ont été repositionnés. Je ne ferai aucun commentaire sur les textes.) Quant à cette publicité, je vois difficilement comment la forme des guillemets français aurait pu remplacer celle des guillemets anglais :



Derek BIRDSALL, *Advertisement* (1964).  
(*Typo : quand, qui, comment*, p. 130.)



Mise en page *modern style* du caractère "Française légère", décliné de l'Auriol<sup>2</sup>.

**E**criture de publicité virile, et spécifiquement latine, 'Scribe' n'est pas un caractère dessiné, c'est une écriture toute naturelle. Elle conserve au texte 'écrit' une physionomie familière. Le Scribe est l'"instantané" de l'écriture moderne, fixé par Marcel **JACNO**

Marcel JACNO, né le 6.8.1904 à Paris. Scribe, 1936  
(*Typo : quand, qui, comment*, p. 302).

Quant aux guillemets du *Scribe* dessiné par Marcel Jacno en 1936, doit-on conclure qu'il avait un sérieux problème avec le ductus ? (Là, les typos ont dû avoir une attaque.) Pourtant, n'est-ce pas ainsi que même des calligraphes écrivent (les guillemets)<sup>3</sup> ?

Utilisés dans la titraille en presse, nos deux auteurs commentent : « c'est une des licences que la presse s'accorde à elle-même et que nous décrivons sans la bénir ! » Le sabre (l'épée), oui ! Le goupillon, non ! (Remarque, heureusement, sinon il y aurait cumul.) Pour ma part, je trouve que les exemples qui suivent ne manquent pas d'originalité<sup>4</sup>.

“ Juillet sans Tour ? Impensable !  
Ce ne serait même plus les vacances ”

“ Au lieu de Jalabert en danseuse, va-t-on voir Sarkozy en pédalo ?... ”

“ J'ai été découverte à Cannes et j'y ai tout connu ! ”

“ Chapeau ou inter sur n lignes. ”

Pour marquer le 7, Cegetel a utilisé les doubles quotes. (Son logo aurait pu également être utilisé : exemple de droite.)

Avec le "7" Avec le ⑦

Ici, je ne vois pas en quoi l'usage des doubles quotes serait fautif. Pour se justifier, certains typos ne manqueront pas de m'objecter : « Oui, mais là nous sommes en publicité !... » Et alors, la typographie ne concerne pas que le livre, mais la presse, la publicité, etc.

Bien d'autres considérations pourraient être faites, ce n'est ni la matière ni les exemples qui manquent.

L'étude sur les guillemets due à nos deux auteurs de la « Liste Typo » s'achève avec le paragraphe reproduit page 40. Comme vous pouvez le constater, les guillemets allemands n'ont pas été évoqués une seule fois. Pourtant, l'étude des usages allemands est riche d'enseignements. Remarquez, cette omission a du bon, elle nous a épargné certaines affirmations gratuites tirées de je ne sais quel code typographique<sup>1</sup>. J'exagère ? Voyez plutôt.

*Lexique* de l'Imprimerie nationale, page 19 : « Les guillemets [allemands] sont utilisés soit sous les formes » (ouvrante) et « (fermante), donc à l'inverse du français, soit sous les formes „ (ouvrante) et " (fermante)<sup>2</sup>. »

*Le nouveau code typographique*, page 74 : « Les guillemets [allemands] sont disposés à l'inverse des guillemets français : » guillemet ouvrant ; « guillemet fermant. ¶ En typographie allemande, on peut utiliser également deux virgules („) pour le guillemet ouvrant et deux virgules retournées (“) pour le guillemet fermant<sup>3</sup>. »

Pierre-Valentin BERTHIER et Jean-Pierre COLIGNON, *Lexique du français pratique*, Solar, 1981, p. 298 : « Le demi-guillemet, appelé parfois « guillemet allemand » (‘); en typographie française, on ne l'utilise guère qu'en botanique pour flanquer les noms de variétés de cultivars : *Rosa polyantha* ‘Chaperon rouge’; en typographie allemande, il flanque, à l'intérieur des textes en allemand, les « citations dans la citation » (et le guillemet ouvrant se place sur la ligne : « ... ). Je ne sais où ces deux auteurs ont pris connaissance de ce guillemet simple ouvrant (‘). Je suppose que pour eux le fermant est (’). (Les Anglais n'ont vraiment pas de chance. Il est vrai qu'ils font tout pour qu'on les copie.)

Côté français, c'est à peu près tout. C'est que les auteurs de code abordent rarement la composition des langues étrangères. Cela dit, voyons maintenant ce qu'écrivent des auteurs un peu plus au fait de la langue allemande.

Pour le *Guide du typographe romand* (917, p. 144) : « Lorsqu'une citation intervient dans un passage guillemeté, on utilise les guillemets de la manière suivante :

Der Redner führte aus: «In der „Zukunft“ heißt es: „Marx' ‚Kapital‘ konnte trotz großer Anstrengungen ‚gewisser Kreise‘ bis heute nicht widerlegt werden.“»

Comme on peut le constater, l'ordre indiqué par le *Guide* est le suivant : «— „,— ‘—“ —». À signaler également les deux guillemets fermants à la fin de la citation (.“»). On est logique ou on ne l'est pas. Comme en France, dans la presse allemande, les „ et “ ou , et ‘ (voire , et ’) sont souvent préférés aux « et », etc.<sup>4</sup>. Sans

bis heute in vielem aktuell geblieben ist. „Kein tönendes ‚Was wir bringen““, schrieb der begnadete Polemiker zur Einführung, „aber ein ehr-

Was wir umbringen: Karl Kraus

liches ‚Was wir umbringen‘ hat sie sich zum Leitwort gewählt“. Ihr und ihrem unermüdlich kämpfenden Herausgeber widmet das Deutsche

*Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Freitag, 7. Mai 1999 (suppl. « Magazin », p. 30).

1. Comme c'est la même chose avec les usages anglais, je signale aux auteurs de langue française les deux codes suivants :

— CAREY G. V., *Mind the stop a brief guide to punctuation*, Penguin (avec les encouragements de St. Morison).  
— STRUNK William Jr. and WHITE E. B., *The Elements of Style*, third edition, Allyn and Bacon.

2. À comparer avec ce qu'écrit Jan TSCHICHOLD (*Livre et typographie*) et le *Guide du typographe romand* (ci-après). Voir également p. 32 (Serge ASLANOFF) et l'exemple de la p. 41 (*Codex*). Des « Sarrazins » ?

3. Même remarque que ci-dessus. Dans l'ancien code typo, la deuxième phrase est légèrement différente : « La tendance moderne de la typographie allemande est d'employer deux virgules („) pour le guillemet ouvrant et deux virgules retournées (“) pour le guillemet fermant. » (*Code typographique*, p. 38.) Je vous laisse apprécier la nuance.

4. Voir les exemples de la page 41 et l'extrait ci-contre. Ce dernier illustre à merveille ce que j'écris pages 41 et 43 à propos des espaces avant et après les ”, les “ et les , „.

1. Comme on peut le constater, il y a guillemets allemands et guillemets allemands. Pour les Allemands de Suisse alémanique, les guillemets « et » sont utilisés « à la française ». (Ils ont tout compris.) Pour les Allemands d'Allemagne, les guillemets français ont été naturalisés allemands, d'où : » et «. (« On ne va pas faire comme eux. ») Pour les Allemands d'Amérique... , pas question de changer les traditions : les guillemets sont utilisés « à l'anglaise », mais revus et corrigés « à l'allemande » : „ et “<sup>4</sup>. Conclusion : l'Europe culturelle n'est pas pour demain ! Si encore les auteurs du *Lexique* et du *Code typo* (celui de la Fédé) abondaient dans le sens de nos amis Suisses !

2. Le traducteur commente en note : « C'est l'orientation du guillemet qui donne sa nationalité : guillemets allemands : „, la typographie peut être un art“ ; guillemets anglais : “la typographie peut être un art” ; guillemets français : « la typographie peut être un art ». » Pour ceux qui, comme Raymond JACQUENOD (*La ponctuation maîtrisée*, p. 201), trouvent “ inadmissible typographiquement : ». » », la citation ci-dessus montre bien qu'il est parfois difficile de l'éviter, à moins de falsifier le texte en changeant l'ordre des énoncés, ou de faire une exception à la règle en composant la citation en italique alors que toutes les autres sont en romain. En d'autres termes, on peut à la rigueur trouver inadmissible : . » », mais certainement pas : ». ».

3. C'est de moins en moins vrai de nos jours. Dans les polices de qualité typographique (Scangraphic, Smart Fonts, etc.), les symboles : < *strictement inférieur* à et > *strictement supérieur* à ne sont accessibles qu'en casseau, comme n'importe quel autre symbole mathématique. Quant aux guillemets simples français « et », ils sont obtenus directement sur le clavier (pas besoin d'une commande). Ce qui est logique, la composition de livres (romans, littérature, etc.) étant de loin la plus fréquente.

compter ceux qui font du n'importe-quoi. (Dans ce domaine, on peut également parler de mondialisation.)

Jan TSCHICHOLD, *Livre et typographie*, édit. Allia, Paris, 1994 : « Il n'en existe pas qu'une seule sorte [de guillemets]. Il y a d'abord les « Gänsefüßchen » allemands (littéralement : « pattes d'oie ») : „“, que nous rencontrons avec les caractères gothiques. Ils sont faits de deux virgules normales suivies de deux virgules inversées. Pas d'espace entre le mot et le signe ! [...] ¶ Et puis il y a les guillemets français (« n »). [...] En Allemagne, ils sont généralement tournés la pointe vers l'intérieur : »n« ; en Suisse, ils doivent avoir la pointe vers l'extérieur : « n »<sup>1</sup>. Hormis devant les lettres qui ont de la chasse, A, J, T, V, W et après les points, ils doivent toujours être composés avec une espace (p. 142-143). » Deux remarques sur ce dernier point : de quelle espace s'agit-il ? L'espace est plutôt rare dans la pratique (voir exemples des pages 41 et 45).

« On peut employer à volonté, dans une composition allemande en romain, des guillemets allemands ou français (p. 143)<sup>2</sup>. »

« L'affaire devient plus complexe lorsqu'on s'aperçoit qu'introduire un discours parlé ou un mot inusité n'est pas une seule et même chose. Nombreux sont ceux qui ont cherché une solution en passant d'un style à l'autre et donc en utilisant les deux sortes « n » et „n“. D'autres, pour mettre un mot entre guillemets, utilisent la moitié de la paire, c'est-à-dire < n > ou ,n' (pour rien au monde ,n' ! L'apostrophe ne doit pas servir aussi de guillemet !). Mais que faire quand on n'a pas de < n > allant très exactement avec le « n » ? Ces deux signes recherchés manquent dans presque tous les caractères<sup>3</sup>. [...] Ces semi-guillemets sont la meilleure manière d'introduire le langage parlé et l'on pourrait garder les paires de guillemets baroques pour les autres nécessités, plus rares (p. 143-144). » Dans la deuxième partie, j'aurai l'occasion de revenir sur ces remarques et ces propositions de Jan Tschichold.

Comme vous pouvez le remarquer, les guillemets simples français « et » sont connus et utilisés par les Suisses (y compris ceux de Romandie<sup>4</sup>), les Allemands, etc.

De nos jours, les auteurs français disposent donc de trois sortes de guillemets, chaque sorte comportant elle-même deux versions (simple et double) :

«	»	<	>
“	”	‘	’
”	”	’	’

Après un bref survol historique, nous verrons comment ces guillemets peuvent être utilisés de nos jours.

4. « Lorsque, à l'intérieur d'une citation, s'en présente une seconde, nous préconisons l'emploi de guille-

mets simples « > » pour signaler cette deuxième citation. » (*Guide du typographe romand*, 610, p. 76.)